

Suivis relatifs au réaménagement de la rue Narcisse-Belleau

20 juillet 2022

Pourquoi l'aménagement d'une rue partagée est-elle nécessaire?

La rue Narcisse-Belleau est un axe de mobilité active principal où cohabitent les vélos, les piétons et les automobiles. Des conditions adéquates doivent être assurées à tous, ce qui requiert un aménagement particulier

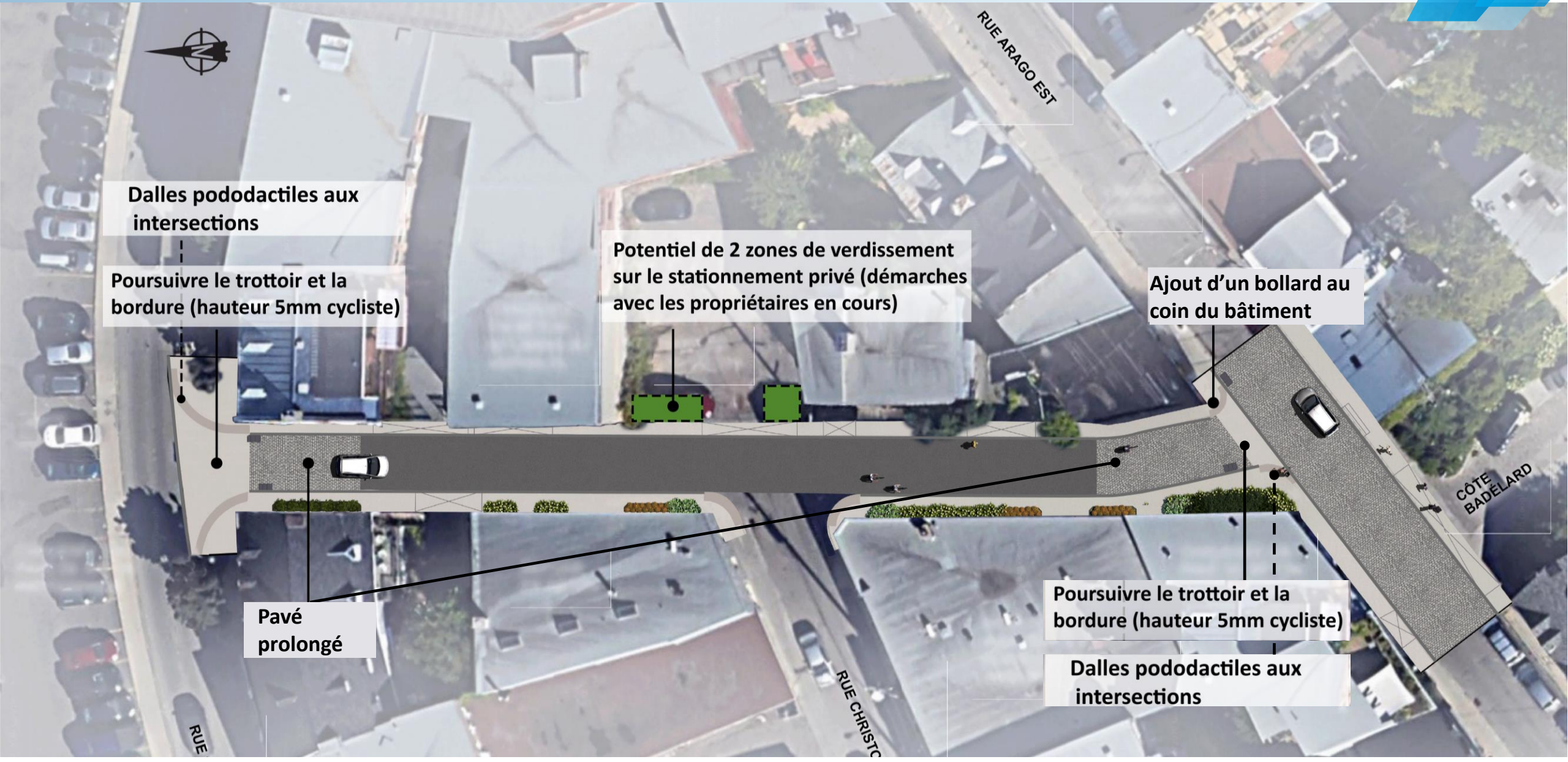
1. L'emprise de rue est restreinte et l'aménagement d'une rue standard ne permettrait pas de répondre adéquatement aux besoins de tous ces usagers
 - ✓ Dans une rue standard à sens unique, une bande cyclable devrait être prévue pour les cyclistes circulant dans la direction opposée des véhicules, nécessitant une chaussée plus large.
 - ✓ Une chaussée plus large répondrait aux besoins des véhicules et des cyclistes, mais l'espace résiduel ne permettrait pas d'aménager des trottoirs adéquats pour les piétons, en plus d'être ponctués d'obstacles, ni d'inclure du verdissement.
 - ✓ Même sans axe cyclable à contre sens, sur une rue qui ne serait pas partagée, il ne serait pas possible d'avoir ni un cheminement piéton continu sans obstacle ni de verdissement.
2. Avec ses aménagements spécifiques et sa vitesse maximale de 20 km/h, la rue partagée est la seule option qui permet de répondre adéquatement aux besoins de tous les usagers – piétons - cyclistes - automobilistes - et de leur offrir des conditions sécuritaires, en plus de permettre le verdissement à ses abords.

Qu'elle est la justification de la direction de la circulation?

La mise en place d'un sens unique en direction sud a été retenue pour les raisons suivantes :

1. L'analyse de la circulation du secteur à l'étude le recommande afin d'éviter le transit et de maintenir le futur débit de circulation acceptable pour la rue partagée Narcisse-Belleau.
 - ✓ Le réaménagement de la rue Dorchester introduit une nouvelle gestion de la circulation : l'intersection Arago est régie par un panneau d'arrêt alors que l'intersection Saint-Vallier est contrôlée par un feu de circulation.
 - ✓ Le virage à gauche en direction nord sera facilité par le feu et un sens unique vers le nord entrainerait un risque de transit et un débit de circulation accru sur la rue Narcisse-Belleau, ce qui n'est pas souhaitable
2. Le concept de la rue partagée prévoit des bordures de 50mm qui sont franchissables par les véhicules.
 - ✓ Dans les rues partagées avec une forte pente, le sens de la circulation doit être dans la même direction que la pente ascendante pour diminuer les risques de collision entre véhicules et piétons en cas de dérapage de véhicule.
 - ✓ La pente longitudinale de la rue Narcisse Belleau varie entre 5 et 12 % ce qui correspond à une fort pente
 - ✓ Si la direction opposée était retenue, l'aménagement en rue partagée serait impossible.

2- PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT - AJUSTEMENTS EFFECTUÉS



RUE PARTAGÉE À SENS UNIQUE EN DIRECTION SUD

Sécurité, confort et expérience de qualité pour tous les usagers /
Verdissement et quiétude pour les résidents

